
Jour de séance 29

le mardi 16 juin 2020

13 h

Prière.

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rouvrir le bureau de Services Nouveau-Brunswick à Plaster Rock. (Pétition 26.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Urquhart :

52, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools ;*

par l'hon. M. Holder :

53, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail ;*

54, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail ;*

par M^{me} Mitton :

55, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.*

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Crossman :

56, *Loi éteignant certains covenants restrictifs du titre de certains biens-fonds dans la Ville de Saint John dévolus à Plazacorp Property Holdings Inc.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M^{me} Harris donne avis de motion 69 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyée par M. Arseneault, elle proposera ce qui suit :

attendu que deux Autochtones du Nouveau-Brunswick sont décédés des suites d'une fusillade par la police ;

attendu que la mort de Chantel Moore et de Rodney Levi a conduit à des appels à la tenue d'une enquête sur les préjugés systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick ;

attendu que des dirigeants des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ont demandé une enquête sur les préjugés systémiques contre les

Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick ;

attendu que des dirigeants des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ont demandé que cette enquête tienne compte de la perspective autochtone et que le gouvernement nomme des experts autochtones et juridiques pour superviser cette enquête de manière impartiale ;

attendu que les six chefs de la nation wolastoqiyik du Nouveau-Brunswick ont demandé que cette enquête soit menée en vertu de l'article 2 de la *Loi sur les enquêtes* ;

attendu que le ministre des Affaires autochtones du Nouveau-Brunswick a appuyé la demande d'une enquête sur les préjugés systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Parti libéral appuie la demande d'une enquête sur les préjugés systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le premier ministre n'a pas indiqué qu'il soutenait une enquête sur les préjugés systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à appuyer la tenue d'une enquête, menée en vertu de l'article 2 de la *Loi sur les enquêtes*, sur les préjugés systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que cette enquête tienne compte de la perspective autochtone en nommant des experts autochtones et juridiques pour superviser cette enquête systémique.

M. Arseneault donne avis de motion 70 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les renseignements, les notes, les notes de service, les dossiers, la correspondance, les résumés et les rapports, quel que soit le support, y compris la communication entre appareils mobiles, les NIP et les textos, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de

l'énergie et Énergie NB, relativement au projet de Maritime Iron.

M. Austin donne avis de motion 71 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyé par M. DeSaulniers, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick compte environ 26 000 petites entreprises ;

attendu que le taux d'impôt sur le revenu applicable à la petite entreprise au Nouveau-Brunswick s'élève à 2,5 % et que le taux général s'élève à 14 % ;

attendu que, selon les prévisions actuelles, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés s'élèveront à 307,9 millions de dollars pour 2020-2021 ;

attendu qu'il est prévu que le taux d'impôt applicable à la petite entreprise correspond à une somme de 30 à 35 millions de dollars ;

attendu que la COVID-19 a eu des conséquences néfastes sur les petites entreprises de la province, un grand nombre d'entre elles n'étant pas en mesure de survivre ;

attendu que des douzaines de chambres de commerce s'entendent pour dire qu'un taux d'imposition réduit profiterait grandement aux petites entreprises et les aiderait à surmonter les difficultés qu'elles éprouvent et leur permettrait de poursuivre leurs activités ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à supprimer immédiatement l'impôt sur le revenu des sociétés applicable à la petite entreprise.

L'hon. M. Holder, leader parlementaire adjoint du gouvernement, donne avis que, le mercredi 17 juin 2020, la deuxième lecture des projets de loi 39, 44, 45, 46, 47, 52, 53 et 54 sera appelée.

L'hon. M. Holder annonce que la troisième lecture des projets de loi 33 et 42 est reportée au mercredi 17 juin 2020.

La séance est levée à 14 h 47.